Conditions Générales de Vente Femmes & Managers (F & M)

Femmes & Managers se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales à tout moment.

1. PRÉSENTATION

Femmes & Managers est un organisme de formation professionnelle et de coaching dont le siège social est établi 32 boulevard de la Bastille, 75012 Paris (France). Femmes & Managers développe, propose et dispense des formations en présentiel et en distanciel intra-entreprise, du coaching individuel ou d'équipe, ainsi que des conférences en ou hors Entreprise (l'ensemble des prestations F & M étant ci-après dénommée "l'Offre de services F & M" ou "l'Offre de services" et sont publiées sur le site www.femmes-et-managers.com).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès de F & M par tout client professionnel (ci-après "le Client").
Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de F & M, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de F &M, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS

3.1 Formations en présentiel

3.2.1 Descriptif
Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux mis à disposition par F & M, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières
Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par F & M. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'issue de la formation à l'ordre de Femmes & Managers.

3.2 Formations en distanciel

3.2.1 Descriptif
Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées à distance via les logiciels de visio-conférence de F & M ou du client (Zoom, Teams...).

3.2.2 Conditions financières
Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par F & M. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'issue de la formation à l'ordre de Femmes & Managers.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à F & M. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par F & M au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à F & M au premier jour de la formation, F & M se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel ou en distanciel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel ou en distanciel sont fixées d'un commun accord entre F & M et le Client et sont bloquées de façon ferme.
En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues:

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrables avant la session : aucune indemnité
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 8 jours ouvrables avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- Report ou annulation communiqué moins de 8 jours ouvrables avant la session : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

5. COACHING

5.1 Descriptif

Une fois la prestation officialisée, un contrat de coaching rédigé selon les textes en vigueur est envoyé au Client. Pour être valide, le contrat doit être dûment complété avec les noms, prénom et informations relatives au(x) client(s), et être systématiquement signé et tamponné par tout représentant habilité du client. Le contrat signé est à faire parvenir à F & M au moins trois semaines avant le début du coaching ou du bilan professionnel. Toute prestation de coaching ou de bilan professionnel entamée vaut acceptation de ces CGV. A l'issue du coaching, nous nous engageons à faire parvenir à chaque coaché qui le demande les attestations de présence le concernant.

5. 2 Conditions financières

Tout coaching fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par F & M. Sauf disposition contraire dans la proposition F & M, un acompte minimum de 50 % du coût total de la prestation sera versé par le Client.
Toute annulation de la prestation de coaching doit parvenir par écrit à F & M au moins quinze jours francs avant le début de la première séance. Tout coaching commencé est dû dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si un coaché ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance de coaching. En cas d'annulation d'une séance par F & M, pour quelque motif que ce soit, les coachés doivent être prévenus au plus tôt.

6. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES FEMMES & MANAGERS

6.1. Réclamation

Toute réclamation pourra être faite par mail à l'adresse contact@femmes-et-managers.com ou par le biais de la page contact de notre site www.femmes-et-managers.com .

Les gérantes de F & M s'engagent à répondre en personne sous 48h afin de trouver une réponse satisfaisante pour les 2 parties et adaptée à la situation.

6.2. Facturation - Règlement

6.2.1 Prix
Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo-projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

6.2.2 Paiement
Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, F & M pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. F & M aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à F & M.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.3. Limitations de responsabilité de Femmes & Managers.

La responsabilité de F & M ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à F & M. Les informations et pièces transmises par le Client sont censées être exactes et F &M ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant de l'utilisation d'informations inexactes ou insuffisantes par le Client.
Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de F & M est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.
La responsabilité de F & M est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.
En aucun cas, la responsabilité de F & M ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.4. Force majeure

F & M ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux pouvant affecter l'une ou l'autre des parties ou leurs prestataires, les désastres naturels,

les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de F & M. Le prestataire informera le client en temps opportuns des cas et événements ci-dessus énumérés.

6.5. Propriété intellectuelle

F & M est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisé par F & M pour assurer les formations, demeure la propriété exclusive de F & M. À ce titre il ne peut faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de F & M. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.
Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdits.
En tout état de cause, F &M demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par F & M au Client.
F & M s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

6.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par F & M comme client de ses offres de services, aux frais de F &M. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, F & M peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :
- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par F & M aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à F & M.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. F & M conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

6.9. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET F & M A L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.